

23 mars 2009

Collectif SEMO <http://www.dangersemo.com/>

Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes .

Communiqué de presse

Objet: Micro-ondes des antennes relais cellulaire et santé publique;
Québec va réévaluer les normes actuelles.

La direction de la santé publique du Québec demande à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) d'examiner la problématique des effets sur la santé des micro-ondes provenant des antennes cellulaires.

Dans un courriel envoyé le 21 mars (voir lettre 13 mars ci-jointe), le directeur national de santé publique Alain Poirier a accepté de revoir la position du Québec dans ce dossier à la suite de la lettre du SEMO du 5 janvier dernier. (Voir lettre 5 janvier ci-jointe).

Le collectif SEMO revendique des modifications aux normes canadiennes relatives à l'exposition aux micro-ondes provenant des antennes cellulaires et des autres sources. ("1000uW/m2 à l'extérieur -10uW/m2 à l'intérieur -300 m des écoles sans antennes"). Un site internet a été mis sur pied afin d'informer les décideurs, les journalistes et la population à cet effet.

<http://www.dangersemo.com/>

En Europe, depuis plus de dix ans, la population se bat contre les antennes des compagnies de cellulaire situées à proximité des écoles et des habitations. Le 4 septembre dernier, le parlement européen a décidé de revoir sa réglementation en fonction du rapport indépendant Bioinitiative.

En France, après divers jugements ordonnant le démantèlement d'antennes relais cellulaire pour cause "d'absence de certitude que ces micro-ondes soient sans danger sur la santé - Principe de précaution" - la Cour d'appel de Versailles a confirmé le 4 février ces jugements mettant en doute les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (Ces normes sont présentement les références pour les normes canadiennes). À la suite de ce jugement historique, le premier ministre français a convoqué une rencontre extraordinaire sur les effets sur la santé des antennes relais cellulaires le 26 mars prochain.

(Voir: http://www.robindestoits.org/Antennes-relais-le-gouvernement-flechit-L-Express-05-03-2009_a748.html)

Au Québec, malheureusement la population est tenue à l'écart de ce débat à cause de l'influence majeure sur les médias des budgets publicitaires faramineux des compagnies de cellulaire. De plus, la convergence des médias avec les empires Quebecor et Rogers fait qu'il existe une censure réelle dans les salles de rédaction et une autocensure non moins réelle chez les journalistes. Les responsables des salles de rédactions du journal La Presse, du Journal de Montréal (avant la grève), du journal 24 heures, ont annulé des reportages sur le sujet des antennes relais cellulaire préparés de bonne foi par leurs journalistes et leurs photographes.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le SEMO

François Therrien

Porte-parole du SEMO

450 471 8371

ftherrien@aei.ca

Avez-vous signé la pétition SEMO sur le site internet ?

<http://www.dangersemo.com/>